



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-18

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 avril 2023 à 19 heures,

Date de convocation : Le 28 mars 2023
Date d'affichage : Le 28 mars 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Émilie LISSE, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Philippe LELIEVRE
15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Béatrice BOULY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS
ADHESION AU PROGRAMME DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

Dans le cadre de sa compétence collecte, traitement et valorisation des déchets, la CAB s'engage dans la réduction de la production des déchets ménagers et assimilés. La CAB souhaite promouvoir le compostage domestique comme levier de sa politique de prévention et de réduction des déchets à la source.

Dans ce cadre, les administrés résidant sur le territoire bénéficient de la possibilité de s'équiper d'un composteur contre une participation financière.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2023

Application agréée E-lesajuste.com

99_DE-062-216200080-20200413-2020_18-DE

En ce sens, le compostage individuel est un moyen de prévention permettant à la fois de valoriser les déchets verts et la fraction fermentescible des ordures ménagères, ce qui réduit les coûts de collecte et de traitement de ces déchets.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention d'adhésion au programme de compostage individuel.

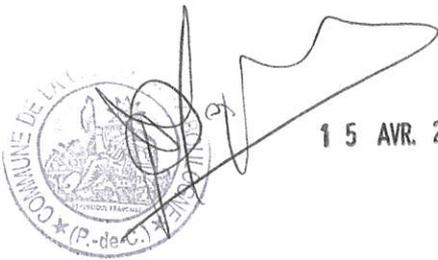
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à conventionner avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'adhésion au programme de compostage individuel. (19 voix).

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 13/04/2023

Certifié et rendu exécutoire le :



Le Maire,
Jean-Michel DEGREMONT

Official stamp of the Commune de La Capelle-Lès-Boulogne, featuring a coat of arms and the text "COMMUNE DE LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE" and "(P.-de-C.)". A signature is written over the stamp.